

Objectifs climatiques des actif fonds Swisscanto

En route vers un avenir durable | Édition Internationale

Tout le monde parle de durabilité. Nous pensons qu'il faut agir vite. Pour les fonds Swisscanto à gestion active de caractéristique Responsable et Sustainable, un objectif climatique $<2^{\circ}\text{C}$ ou $1,5^{\circ}\text{C}$ net zéro s'applique par défaut, avec quelques exceptions dans les classes d'actifs traditionnelles. Concrètement, nous avons fixé pour ces fonds l'objectif de réduire les émissions de CO_2e des placements d'au moins 4% (ou 7,5%) par an depuis 2020. Certains fonds de caractéristique Responsable appliquent un objectif climatique qui prévoit la réduction des émissions de CO_2e des placements par rapport à l'indice de référence. De cette manière, nous voulons offrir une protection à nos investisseurs contre les risques financiers liés au changement climatique et leur permettre de participer aux opportunités d'une économie durable, comme l'évolution de la demande des consommateurs ou les nouvelles technologies d'avenir.

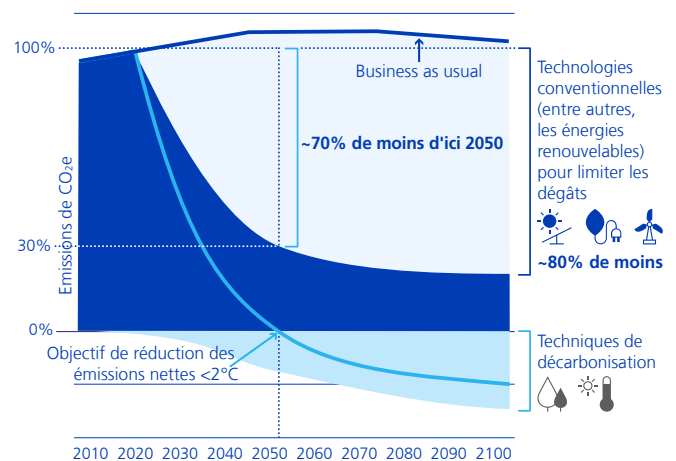
Le budget des gaz à effet de serre comme indication de mesure

Le budget des gaz à effet de serre, également appelé budget CO_2e ¹, désigne la quantité d'émissions de CO_2e qui peuvent encore être libérées sans que le réchauffement climatique n'engendre un dépassement de $<2^{\circ}\text{C}$ par rapport au niveau préindustriel. Des instituts scientifiques reconnus ont calculé la quantité maximale de tonnes de CO_2e pouvant être émises afin d'avoir une chance statistiquement significative d'atteindre un objectif climatique maximal, tel que l'objectif climatique $<2^{\circ}\text{C}$ ou $1,5^{\circ}\text{C}$. Nouveau pied de page 2. Ainsi, le budget des gaz à effet de serre est fixé en fonction de l'objectif climatique.²

Si l'économie continue sur sa lancée, le budget mondial d'émissions de gaz à effet de serre sera épuisé en 2028 pour l'objectif climatique de $1,5^{\circ}\text{C}$ et en 2038 pour l'objectif climatique de 2°C . Ceci est mesuré par rapport aux émissions mondiales de CO_2e de 2019. Sans mesures de réduction, la température pourrait augmenter d'environ quatre à six degrés Celsius d'ici la fin du XXI^e siècle.³ Cela risquerait de causer des dommages irréparables à l'environnement, à la biodiversité et au bien-être humain. La perte de valeur de marché estimée serait comprise entre 4,2 et 13,8 billions de dollars américains.⁴

L'Accord de Paris sur le climat de 2015 fixe donc des objectifs pour ne pas dépasser le budget des gaz à effet de serre. Ainsi, pour atteindre l'objectif climatique de $1,5^{\circ}\text{C}$, les émissions de CO_2e doivent être réduites d'au moins 90% entre 2020 et 2050. Une limitation à $<2^{\circ}\text{C}$ nécessite une réduction d'au moins 70% sur la période en question.⁵

Réduction prévue des émissions de CO_2e et décarbonisation pour que les émissions nettes s'alignent sur le réchauffement net zéro $<2^{\circ}\text{C}$



Source : Zürcher Kantonalbank

Bases de calcul de l'intensité en CO_2e

Notre objectif pour nos fonds de la classe d'actifs traditionnelle gérés activement avec une trajectoire de réduction est clair : nous réduisons les émissions de CO_2e d'au moins 4% par an pour les fonds Responsable, avec quelques exceptions et d'au moins 7,5% pour les fonds Sustainable à l'exception des fonds thématiques. Cela doit nous permettre d'atteindre la réduction requise d'au moins 70% pour l'objectif climatique $<2^{\circ}\text{C}$ resp. de 90% pour l'objectif climatique $1,5^{\circ}\text{C}$ en 2050. Cet objectif a été validé en externe par notre conseil scientifique en durabilité.

Mais comment mesurons-nous les émissions de CO_2e ? Une mesure courante est l'intensité en CO_2e , qui consiste à diviser les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise par son chiffre d'affaires afin d'obtenir une mesure de la pollution environnementale par unité du chiffre d'affaires réalisé. Lors de son introduction, cet objectif a été validé par le comité consultatif scientifique sur la durabilité de la Zürcher Kantonalbank.

¹ L'équivalent CO_2 (CO_2e) est une unité de mesure utilisée pour uniformiser l'impact climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), le gaz hilarant (N_2O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent pas à l'effet de serre dans la même proportion.

² Le budget des gaz à effet de serre est ainsi fixé en fonction de l'objectif climatique.

³ Cf. UN Emission Gap Report 2020: <https://www.unep.org/emissions-gap-report-2020>

⁴ Cf. PRI, MSCI (https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/overview_of_environmental_risk_analysis_by_financial_institutions.pdf).

⁵ <https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar6/>

⁶ Cf. Greenhouse Gas Protocol | (ghgprotocol.org).

Conformément à la norme internationale Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol)⁶, nous utilisons les données d'émission de fournisseurs de données externes réputés. En normalisant les émissions de CO₂e, nous obtenons une mesure comparable pour tous les investissements des entreprises. Nous prenons en compte les émissions directes et indirectes des entreprises qui sont désignées comme relevant de Scope 1 et Scope 2 dans le GHG Protocol. Seule la documentation des données d'émission provenant des maillons amont et aval de la chaîne de création de valeur (Scope 3) n'est actuellement pas prévue dans le GHG Protocol en raison du manque de disponibilité et de qualité des données. C'est pourquoi nous ne prenons pas en compte ces données pour le moment.

Pour les investissements publics, nous utilisons les données officielles de la Commission européenne (« EDGAR ») qui fournit les données d'émission de CO₂e de tous les pays. Pour garantir la comparabilité entre les États, nous divisons les émissions de CO₂e par le PIB nominal.

Réduction de CO₂e dans les fonds gérés activement des catégories d'actifs traditionnelles

Depuis 2020, nos experts en placements visent par défaut une réduction annuelle de l'émissions en CO₂e d'au moins 4% dans caractéristique Responsable et 7.5% dans caractéristique Sustainable (sans fonds thématique), dans leurs fonds à gestion active des catégories d'actifs traditionnelles. Comme la réduction est mise en œuvre avec des intensités de CO₂e, une compensation additionnelle de la croissance économique nominale est nécessaire. Les émissions de CO₂e des émetteurs pondérées dans lesquels le fonds est investi, par rapport aux émetteurs inclus dans l'indice de référence correspondant, sont surveillées de très près.

Nous pouvons atteindre notre objectif de réduction grâce à notre Stewardship et à l'allocation de capital. Certes, les réductions de CO₂e auront en partie lieu sur le marché lui-même, mais ni leur ampleur, ni leur rythme ne suffiront à garantir le respect de l'Accord de Paris sur le climat. Par conséquent, grâce à notre exercice actif des droits de vote et notre engagement à dialoguer activement avec les directions d'entreprise, nous veillons à ce que les entreprises se fixent des objectifs ambitieux en matière de durabilité et rendent ceux-ci mesurables.

Impressum

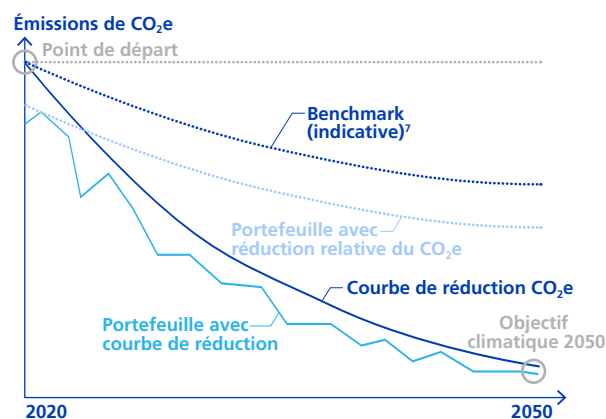
Cette brochure a été éditée par Swisscanto Asset Management International S.A. (« Swisscanto »).

Mentions légales

Le présent document est fourni à des fins publicitaires et d'information uniquement. Il n'est pas destiné aux personnes résidant ou étant ressortissantes d'un pays dont la législation en vigueur interdit l'accès à de telles informations. Sauf indication contraire, les données se réfèrent aux fonds de droit luxembourgeois gérés par Swisscanto Asset Management International S.A. (ci-après les « Fonds Swisscanto »). Les produits décrits sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la directive européenne 2009/65/CE, soumis à la surveillance de l'autorité de contrôle luxembourgeoise (CSSF). Le présent document ne constitue pas une invitation à souscrire ou à faire une offre d'achat pour un quelconque titre ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les documents juridiques publiés (conditions contractuelles, prospectus et documents d'informations clés (DIC PRIIPs) ainsi que les rapports de gestion) constituent la seule base contraignante pour l'acquisition de Fonds Swisscanto et sont disponibles gratuitement sur le site Internet products.swisscanto.com/. Des informations concernant les aspects pertinents du point de vue de la durabilité, conformément au règlement (UE) 2019/2088, et la stratégie de Swisscanto pour la promotion de la durabilité ou la poursuite d'objectifs de durabilité dans le processus de placement des fonds sont disponibles sur ce même site Internet. La commercialisation du fonds peut être suspendue à tout moment. Les investisseurs seront informés en temps utile d'un éventuel désenregistrement. L'investissement comporte des risques, notamment ceux liés aux fluctuations de valeur et de rendement. Les placements en devises étrangères sont soumis aux fluctuations des taux de change. La performance passée n'est pas un indicateur ni une garantie de succès futur. Les risques sont décrits dans le prospectus et les DIC PRIIPs. Les informations contenues dans le présent document ont été rédigées avec le plus grand soin. Malgré une approche professionnelle, nous ne pouvons pas garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations. Nous déclinons toute responsabilité au titre des investissements réalisés sur la base du présent document. Les opinions et évaluations contenues dans ce document concernant les valeurs mobilières et/ou les émetteurs n'ont pas été établies conformément aux réglementations régissant l'indépendance des analystes financiers et constituent donc des communications à caractère publicitaire (et non des analyses financières indépendantes). En particulier, les employés responsables de telles opinions et évaluations ne sont pas nécessairement soumis à des restrictions concernant la négociation des valeurs mobilières en question et peuvent, en principe, effectuer leurs propres transactions sur ces valeurs mobilières. Le présent document ne dispense pas le destinataire d'exercer son propre jugement. Il est notamment conseillé au destinataire de toujours faire appel à un conseiller pour passer en revue les informations afin de vérifier qu'elles sont compatibles avec sa situation personnelle et d'évaluer les éventuelles conséquences juridiques, fiscales et autres. Il convient de lire le prospectus et les DIC PRIIPs avant de prendre une quelconque décision d'investissement. Un aperçu des droits des investisseurs est disponible à l'adresse products.swisscanto.com/int/fr/institutionnel/legal/synthese-des-droits-des-investisseurs.html. Les produits et services décrits dans le présent document ne sont pas disponibles pour les ressortissants américains, conformément aux réglementations applicables (notamment le Règlement S du US Securities Act de 1933). Etat des données (sauf mention contraire): 07.2025 © 2025 Swisscanto Asset Management International S.A. Tous droits réservés.

De plus, nous gérons nos participations via l'allocation de capital. Nous comptons ainsi réduire le nombre d'entreprises et d'États à forte intensité de carbone qui ne disposent d'aucune stratégie de réduction des émissions de CO₂e, et favoriser les entreprises à faible intensité de carbone ainsi que celles qui poursuivent des objectifs ambitieux de réduction des émissions. Nous réduisons les risques liés aux activités à forte intensité d'émission et profitons des opportunités de rendement découlant des technologies d'avenir respectueuses du climat.

La trajectoire de réduction climatique de Swisscanto est basée sur une combinaison de facteurs de marché, d'influence active et d'allocation de capital.



Source : Zürcher Kantonalbank

Nous appliquons systématiquement l'objectif climatique pour les fonds Swisscanto gérés activement dans toutes les catégories d'actifs traditionnelles. Si, en raison de l'absence de possibilités de substitution, la trajectoire de réduction absolue ne peut être mise en œuvre, une intensité en CO₂e plus faible est visée par rapport à l'indice de référence correspondant.

Vous trouverez de plus amples informations sur nos fonds durables sur swisscanto.com/int/fr/durabilite/fonds-placement-durables.html.

⁷ L'indice de référence sous-jacent est propre à chaque fonds.